

PAR COURRIEL

Le 9 octobre 2018

---

**Objet : Demande d'accès n° 2006 66849 - Réponse**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 18 juillet dernier, concernant le lot 3 351 881 situé à Hudson. Vous trouverez en pièce jointe les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Modification, 10 août 2011 (2 pages);
2. Permission, 26 février 2008 (2 pages);
3. Permission, 26 juillet 2005 (2 pages);
4. Certificat d'autorisation, 26 juillet 2005 (2 pages).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

original signé par

Isabelle Lavoie  
Répondante régionale

p. j. (2)

Longueuil, le 26 juillet 2005

**PERMISSION**

Ville de Hudson  
481, rue Principale  
C.P. 550  
Hudson (Québec) J0P 1H0

N/Réf. : 7510-16-01-0912700  
400243690

Objet : Construction d'un lieu d'élimination de neige sur un ancien lieu  
d'élimination des déchets solides

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de permission datée du 22 novembre 2004, reçue le 23 novembre 2004 et complétée le 15 juillet 2005, j'autorise, conformément à l'article 65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Procéder à la construction d'un lieu d'élimination de neige, sur un ancien dépôt de matériaux secs situé au croisement de la rue Warf et du chemin de fer.

Le projet sera réalisé sur les lots 1 833 301 à 1 833 303, 1 834 989, 1 834 992 et P-1 834 996 du cadastre officiel du Québec, ville de Hudson, municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente permission :

- Rapport de caractérisation environnementale d'un ancien dépôt de matériaux secs, daté du 23 décembre 1999, signé par Gordon A. Thompson, ing., Inspec-sol inc.;
- Rapport de caractérisation environnementale d'un ancien dépôt de matériaux secs et étude hydrogéologique, daté du 31 août 2004, signé par Jean-Marc Lauzon, ing., M.Sc., Technorem inc.;
- Devis d'exploitation et programme de suivi environnemental, daté du 19 novembre 2004, signé et scellé par Camille Bélanger, ing., M.Sc., Les consultants LBCD inc.;

- Demande de certificat d'autorisation, datée du 22 novembre 2004, signée par Camille Bélanger, ing., M.Sc., Les consultants LBCD inc.;
- Note d'informations techniques supplémentaires, datée du 22 novembre 2004, signée par Camille Bélanger, ing., M.Sc., concernant l'échéancier de réalisation du projet, les développements futurs, la restauration du dépôt de matériaux secs et les aménagements géotechniques sous-jacents à l'aire d'accumulation de neige;
- Lettre au Ministère, datée du 24 novembre 2004, signée par Jean-Marc Lauzon, ing., M.Sc., Technorem inc., concernant un complément d'information sur l'absence du potentiel de génération des biogaz;
- Plans et devis no 24092, datés du 17 novembre 2004, signés et scellés par Camille Bélanger, ing., M.Sc., Les consultants LBCD inc., révisés le 4 février 2005 par Pierre Beauchamp, ing., Les consultants LBCD inc.;
- Plans d'aménagement et sections transversales du lieu d'élimination de neige, datés du 5 février 2004, signés et scellés par Patrick Dechesneaux, ing., Les consultants LBCD inc.;
- Lettre au Ministère, datée du 7 mars 2005, signée par Camille Bélanger, ing., M.Sc., Les consultants LBCD inc., concernant le potentiel improbable de génération des biogaz à partir de l'horizon organique contenu dans le dépôt de matériaux secs;
- Lettre au Ministère, datée du 30 mars 2005, signée par Camille Bélanger, ing., Les consultants LBCD inc., concernant le lotissement du projet et la description des travaux de restauration;
- Lettre au Ministère, datée du 15 juillet 2005, signée par Camille Bélanger, ing., M.Sc., Les consultants LBCD inc., concernant la vérification de l'absence de micro dépression après la réalisation des travaux.

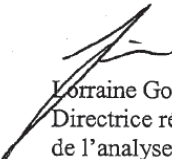
En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette permission ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

LG/EG/ct

  
Lorraine Goyette  
Directrice régionale  
de l'analyse et de l'expertise  
de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 26 février 2008

**PERMISSION**

Ville de Hudson  
481, rue Principale  
Hudson (Québec) J0P 1H0

N/Réf. : 7510-16-01-0204900  
400472481

Objet : Construction d'une usine d'épuration des eaux usées sur un ancien lieu d'élimination des déchets solides

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de permission datée du 14 janvier 2008, reçue le 16 janvier 2008 et complétée le 26 février 2008, j'autorise, conformément à l'article 65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Procéder à la construction d'une usine d'épuration des eaux usées sur le lot 3 531 881 du cadastre du Québec, dans la ville de Hudson, municipalité régionale de comté Vaudreuil-Soulanges.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente permission :

- Document intitulé : « Évaluation environnementale à un ancien lieu d'élimination de matériaux secs et étude hydrogéologique dans le cadre de l'aménagement d'un lieu d'élimination des neiges usées, ville de Hudson / Rapport final », daté du 31 août 2004, signé par Manon Wilson, géologue et Jean-Marc Lauzon, ingénieur;
- Demande de permission, datée du 14 janvier 2008, signée par Martin Bonhomme, ingénieur;

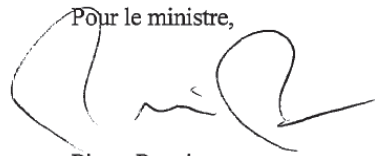
- Lettre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), datée du 24 janvier 2008, signée par Martin Bonhomme, ingénieur, accompagnée du certificat de la municipalité;
- Lettre au MDDEP, datée du 31 janvier 2008, signée par Martin Bonhomme, ingénieur, concernant des informations complémentaires à la demande de permission;
- Lettre au MDDEP, datée du 6 février 2008, signée par Martin Bonhomme, ingénieur, concernant des informations complémentaires à la demande de permission;
- Lettre au MDDEP, datée du 26 février 2008, signée par Martin Bonhomme, ingénieur, concernant des informations complémentaires relatives à la gestion des déblais et à des travaux exclus de la demande de permission;
- Lettre au MDDEP, datée du 26 février 2008, signée par Martin Bonhomme, ingénieur, concernant des informations complémentaires relatives aux biogaz.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette permission ne dispense pas la titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



PP/PL/pl

Pierre Paquin  
Directeur régional  
de l'analyse et de l'expertise  
de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 26 juillet 2005

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**

Ville de Hudson  
481, rue Principale  
C. P. 550  
Hudson (Québec) J0P 1H0

N/Réf. : 7316-16-01-7110002  
400243720

Objet : Aménagement et exploitation d'un lieu d'élimination de neiges  
Restauration d'un dépôt de matériaux secs

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 22 novembre 2004, reçue le 23 novembre 2004 et complétée le 15 juillet 2005, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Procéder aux travaux de restauration d'un dépôt de matériaux secs à l'intersection de la rue Warf et du chemin de fer, situé sur les lots 1 833 301 à 1 833 303, 1 834 989 à 1 834 994 et 1 834 996 à 1 834 998 du cadastre officiel du Québec, ville de Hudson, municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges;

Aménager et exploiter un lieu d'élimination de neige par-dessus un dépôt de matériaux secs sur les 1 833 301 à 1 833 303, 1 834 989, 1 834 992 et P-1 834 996 du cadastre officiel du Québec, ville de Hudson, municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Rapport de caractérisation environnementale d'un ancien dépôt de matériaux secs, daté du 23 décembre 1999, signé par Gordon A. Thompson, ing., Inspec-sol inc.;
- Rapport de caractérisation environnementale d'un ancien dépôt de matériaux secs et étude hydrogéologique, daté du 31 août 2004, signé par Jean-Marc Lauzon, ing., M.Sc., Technorem inc.;
- Devis d'exploitation et programme de suivi environnemental, daté du 19 novembre 2004, signé et scellé par Camille Bélanger, ing., M.Sc., Les consultants LBCD inc.;

- Demande de certificat d'autorisation, datée du 22 novembre 2004, signée par Camille Bélanger, ing., M.Sc., Les consultants LBCD inc.;
- Note d'informations techniques supplémentaires, datée du 22 novembre 2004, signée par Camille Bélanger, ing., M.Sc., concernant l'échéancier de réalisation du projet, les développements futurs, la restauration du dépôt de matériaux secs et les aménagements géotechnique sous-jacents à l'aire d'accumulation de neige;
- Lettre au Ministère, datée du 24 novembre 2004, signée par Jean-Marc Lauzon, ing., M.Sc., Technorem inc., concernant un complément d'information sur l'absence du potentiel de génération des biogaz;
- Plans et devis no 24092, datés du 17 novembre 2004, signés et scellés par Camille Bélanger, ing., M.Sc., Les consultants LBCD inc., révisés le 4 février 2005 par Pierre Beauchamp, ing., Les consultants LBCD inc.;
- Plans d'aménagement et sections transversales du lieu d'élimination de neige, datés du 5 février 2004, signés et scellés par Patrick Dechesneaux, ing., Les consultants LBCD inc.;
- Lettre au Ministère, datée du 7 mars 2005, signée par Camille Bélanger, ing., M.Sc., Les consultants LBCD inc., concernant le potentiel improbable de génération des biogaz à partir de l'horizon organique contenu dans le dépôt de matériaux secs;
- Lettre au Ministère, datée du 30 mars 2005, signée par Camille Bélanger, ing., Les consultants LBCD inc., concernant le lotissement du projet et la description des travaux de restauration;
- Lettre au Ministère, datée du 15 juillet 2005, signée par Camille Bélanger, ing., M.Sc., Les consultants LBCD inc., concernant la vérification de l'absence de micro dépression après la réalisation des travaux.

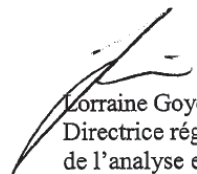
En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

LG/EG/ct

  
Lorraine Goyette  
Directrice régionale  
de l'analyse et de l'expertise  
de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 10 août 2011

**MODIFICATION**

Ville de Hudson  
481, rue Principale  
Hudson (Québec) J0P 1H0

N/Réf. : 7316-16-01-7110002  
400846909

Objet : Aménagement et exploitation d'un lieu d'élimination de neiges  
Restauration d'un dépôt de matériaux secs

Mesdames,  
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 26 juillet 2005, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Procéder aux travaux de restauration d'un dépôt de matériaux secs à l'intersection de la rue Warf et du chemin de fer, situé sur les lots 1 833 301 à 1 833 303, 1 834 989 à 1 834 994 et 1 834 996 à 1 834 998 du cadastre officiel du Québec, ville de Hudson, municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges;

Aménager et exploiter un lieu d'élimination de neige par-dessus un dépôt de matériaux secs sur les lots 1 833 301 à 1 833 303, 1 834 989 à 1 834 992 et P-1 834 996 du cadastre officiel du Québec, ville de Hudson, municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges.

À la suite de votre demande datée du 7 avril 2011, reçue le 11 avril 2011 et complétée le 9 août 2011, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, les modifications suivantes :

Le programme de suivi des eaux souterraines est réduit à un échantillon aval en mai et un autre en juillet et ce, sur une base annuelle. Les programmes de suivi des eaux de surface, de l'entretien et du nivellement demeurent inchangés.



Le projet sera localisé sur les lots 1 833 301 à 1 833 303, 1 834 989 à 1 834 992 et P-1 834 996 du cadastre officiel du Québec, ville de Hudson, municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- Demande de modification de certificat d'autorisation, datée du 7 avril 2011, signée par Camille Bélanger, ing.;
- Document au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, reçu par courriel le 9 août 2011, transmis par Camille Bélanger, ing., concernant le projet.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification du certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



PP/EG



Pierre Paquin  
Directeur régional  
de l'analyse et de l'expertise  
de l'Estrie et de la Montérégie